

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 26 juin 2019

N° 40

Objet : Modification du plan de financement relatif à l'étude d'identification de terrains pour l'implantation d'une aire de grands passages dans les Alpes-de-Haute-Provence

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six du mois de juin à dix-huit heures quinze, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de juin 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé: secrétaire de séance BONNET Brigitte

Etaient présents :

AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au n° 13, puis du rapport n° 25 au dernier rapport), BONNET Martine, BONZI Maryse, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 16), ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n° 30), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 02), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas (jusqu'au rapport n° 13), VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
BREMONT Danièle a donné pouvoir à COMBE Gérard
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAREL Serge
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BERTRAND Philippe
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à LEDEY Olivier
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n°02)
REBOUL Childéric a donné pouvoir à CAZERES Benoit
URQUIZAR Danièle, a donné pouvoir à SUZOR Pierre
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BRUN Patricia a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAZAL Ambroise, a donné pouvoir à ESMIOL Gérard

Etaient excusés :

ACCIAI Bruno
AUBERT Serge
AUZET Eric
AUZET Guy
BALIQUE François
BAUDOU MAUREL Marie Anne
BLOT Michel
BOURJAC Jean Marie

DE VALCKENAERE Gilles
FLORES Sylvain
GRAVIERE Remy
LEJOSNE Patrick,
MUNOZ MALDONADO Julien
NICOLSI Philip,
PAYAN Claude
PELESTOR Michel

ROCHAT Jacques,
RONDEAU Daniel
THONNATTE Lionel
TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2019

Appréhension agréée F. Legais - gmm

Monsieur Gérard ESMIOL, rapporteur, expose ce qui suit :

Par délibération n°30 du conseil communautaire du 21 septembre 2017, Provence Alpes Agglomération a sollicité le Conseil Départemental et les EPCI pour une participation financière dans le cadre d'une étude visant à identifier un ou plusieurs terrains en vue de la réalisation d'une aire de grands passages dans le département des Alpes de Haute Provence.

Cette étude s'inscrit dans les compétences règlementaires de Provence Alpes Agglomération instaurées par la loi Notre d'une part ; répond à la sollicitation de l'Etat dans le cadre de la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyages d'autre part ; a par ailleurs été initiée par l'Association de Maires des Alpes de Haute Provence dans une volonté de réflexion partenariale sur la recherche, le financement et la gestion d'aire(s) de grands passages.

Dans ce cadre, une entente départementale a été convenue afin de répartir les frais inhérents à cette étude. Ainsi la participation financière des EPCI est calculée au regard du nombre d'habitant et d'un abattement de 80% pour les EPCI les moins impactés.

Le comité de pilotage en charge de cette étude réunit en date du 16 juillet 2018, a mis en évidence que le cahier des charges élaboré initialement devait être révisé. En effet, il apparaît que les premiers travaux ont été réalisés au regard de clauses trop restrictives, aboutissant à une proposition de terrains inadaptés et trop peu nombreux. De nouveaux critères de sélection des terrains ont donc été proposés afin d'aboutir à une identification de terrains plus nombreux et plus compatibles avec la création d'une aire de grands passages. Cette modification nécessite un travail de reprise des données géomatiques par le bureau d'études. La proposition de reprise des données a été validée par le comité de pilotage de l'étude.

Ce travail complémentaire induit une augmentation du coût initial de l'étude de 4 275 € par rapport au coût initial de 10 000 €.

Il convient donc de réviser le plan de financement adopté en conseil communautaire du 21 septembre 2017, de solliciter les aides complémentaires liées à l'évolution du plan de financement auprès du Conseil et de compléter la participation de Provence Alpes Agglomération pour la réalisation de l'étude.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Appréhension agréée E. Imharte.com

99_DE-004-200067437-20190628-40_28062019

Le nouveau plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	Participations sollicitées	%	coût supplémentaire
honoraires BE	14 275,00 €	Subvention du CD 04	4 300 €	30,12%	1 300 €
		EPCI du territoire dont	9 975 €	69,88%	2 975 €
Total	14 275,00 €		14 275 €	100,00%	

	Habitants			
Haute Provence Pays de Banon *	1 961	149 €	1,49%	45 €
Provence Alpes Agglomération	47 716	3 618 €	36,27%	1 079 €
Jabron Lure Varçon Durance	5 368	407 €	4,08%	121 €
Durance Lubéron Verdon Agglomération 63 007 hab				
dont AHP	57 972	4 396 €	44,07%	1 311 €
Sisteronais Buech 21 108 hab				
dont AHP	12 668	961 €	9,63%	287 €
Pays de Forcalquier Montagne de Lure *	1 907	145 €	1,45%	44 €
Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon *	1 688	128 €	1,28%	38 €
Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière *	2 269	172 €	1,72%	51 €
Total	131 549	9 975 €	100,00%	

*EPCI bénéficiant d'un abattement de 80%

Il vous est proposé :

- D'accepter le nouveau plan de financement détaillé ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les aides financières complémentaires auprès du Conseil Départemental et des EPCI,
- D'inscrire les dépenses et recettes au budget 2019 de Provence Alpes Agglomération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 28/06/2019

Application agréée: e.legalis.com

99_DE-004-200067437-20190626-40_26062019

